

P.V. de l'ASSEMBLEE GENERALE du 16 septembre 2022

L'assemblée générale s'est déroulée à partir de 19h00 dans la salle Collovray
7 rue Parmentier 69600 OULLINS.

Ordre du jour :

1. Emargement des présents et pouvoirs.
2. Ouverture AG et mot du Président.
3. Rapport moral et d'activité saison 2021/2022
4. Rapport financier.
5. Approbation des rapports.
6. Budget prévisionnel
7. Informations diverses
 - a. Dématérialisation des licences
 - b. Tarif des cotisations
 - c. Tarif co-voiturage
 - d. Tarif des séjours
8. Parole aux représentants (Mairie, CDRP, Groupement, CASI)
9. Questions diverses.

1. EMARGEMENT DES PRESENTS ET POUVOIRS

96 convocations ont été envoyées

Il y a 41 Présents + 26 Pouvoirs = 67 votants

Le quorum de 10% prévu par l'article 16 des statuts est atteint, l'AG peut délibérer.

2. OUVERTURE DE L'AG ET MOT DU PRESIDENT

Je commencerai par souhaiter la bienvenue aux adhérents et à vous remercier de votre présence, avec une mention particulière à celles et ceux pour qui c'est la 1^{ère} AG.

Toutefois, un bémol sur le nombre de participants qui est en baisse. Les années COVID ne nous avaient pas trop touché. J'espère que les années post-COVID seront de même.

Je souhaite également remercier pour leur présence :

- M. SOUCHON Adjoint aux sports de la Mairie d'Oullins
(qui est passé avant le début de l'AG mais n'a pas pu rester)
- M. GRENIER Président du CASCOL Groupement

Mme le maire, Clotilde POUZERGUE est excusée, ainsi que M. Gabriel PARRON Président du Comité Rhône Métropole de Lyon de la Fédération Française de Randonnée et M. Jean Claude FAVRET secrétaire du CASI Cheminots de Lyon

Comme à l'accoutumé, nous finirons cette AG sur une note agréable, devant un verre et un buffet.

3. RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE (saison 2021-2022) → Luc HUSSON

En Annexe 1

4. RAPPORT FINANCIER (saison 2021-2022) → Alain LACROIX

En Annexe 2 → Compte de résultat

En Annexe 3 → Bilan financier

5. APPROBATIONS DES RAPPORTS

Moral :

Vote contre : 0 / Abstention : 0 / Approuvé à l'unanimité

Financier :

Vote contre : 0 / Abstention : 0 / Approuvé à l'unanimité

6. BUDGET PREVISIONNEL → Alain LACROIX / Luc HUSSON

En Annexe 4

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1 Dématérialisation des licences

La fédération a généralisé la dématérialisation du support licence pour tous les clubs. Cela concerne les supports de toutes les licences individuelles, familiales.

Lorsque le club enregistre un licencié dans le Système de Gestion, la licence dématérialisée est **envoyée en format PDF** par email.

Vous pouvez retrouver votre titre dans votre boîte mail ou dans l'espace « mon compte » du site internet de la FFR.

Le club peut aussi retrouver le titre en format PDF dans le système. En cas de besoin, il peut ainsi le télécharger et l'imprimer.

7.2 Tarif des cotisations

Le bureau a décidé de ne pas changer le tarif des cotisations pour la saison 2022-2023.

Pour rappel il s'élève à 53€ (ou 63€ suivant le type d'assurance) qui se décomposent ainsi :

* 28€ (ou 38€) reversés intégralement à la FFR

* 25€ de cotisation Club

Les cheminots et Ayants droits bénéficient d'une réduction de 6€.

7.3 Tarif covoiturage

Depuis le 1^{er} avril 2022 le tarif de covoiturage est passé de 0,20 cts / Km à 0,25 cts / Km

Plus le prix d'autoroute éventuel.

41 Avenue de l'Aqueduc de Beaunant 69600 OULLINS

Contact : Cascol.randoevasion@free.fr

Site Internet : www.cascol-rando.fr

RNA : W691088543

Siret : 812 879 849 000 22

Affiliation : F.F.R.P. : 04360

7.4 Tarif des séjours

Depuis 2021 le prix des séjours est calculé sur la base du coût réel + environ 10% pour tenir compte d'éventuels aléas ou imprévus, des coûts d'organisation et de fonctionnement du Club.

Je voudrais vous donner des exemples d'utilisation de ces 10% :

* Séjour Aubrac 2021 est annulé (pour COVID). Entre temps, un hébergeur est décédé mais le chèque d'acompte a été encaissé. Inutile de vous préciser que dans la succession le remboursement du CASCOL n'est pas prioritaire.

→ les inscrits ont été remboursés

* Au séjour Raquettes Arêches :

→ 4 participants ont bénéficié d'un complément de remboursement du reste à charge après intervention de l'assurance.

* Séjour Queyras : un participant malade

→ achat d'autotests pour chacun des participants

Je vous rappelle par ailleurs que les organisateurs de séjours bénéficient d'une réduction de 50% sur le prix du séjour (hors covoiturage). Cette mesure a été décidée pour remplacer la collecte / cadeau qui avait lieu traditionnellement et qui avait ses limites.

Pour info, suite à l'expérience des séjours passés, les modalités d'application de cette mesure seront réétudiées à l'occasion d'une réunion de bureau.

7.5 Nouveau site internet

* l'adresse est inchangée → cascol-rando.fr

* Si vous souhaitez accéder à toutes les pages (y compris celles réservées aux adhérents), il faut obligatoirement créer un compte « Sportsrégion » avec son adresse mail + un mot de passe à choisir soit même.

* Le nouveau site propose une inscription aux randos par internet

→ ne pas l'utiliser

→ les inscriptions se font toujours par téléphone auprès de l'organisateur

7.6 Topoguides, cartes et petit matériel

Je vous rappelle que le club dispose de topoguides et cartes, de petit matériel (boussole, corde, mousquetons, raquettes à neige, ...)

→ ce matériel est à votre disposition

7.7 Marche bleue

Dans le cadre de la semaine bleue, du 3 au 9 octobre 2022, (semaine dédiée à la valorisation de la place des aînés dans la vie sociale), le Club co-organise, avec la mairie et le club GV Oullins, une marche dans Oullins et ses parcs.

→ besoin d'adhérents pour « encadrer »

→ lundi 03 octobre 2022

→ 10h00 sur le perron de la mairie

→ Mot de bienvenue de Mme le Maire

→ réveil articulaire avec la GV

→ 10h30 départ de 2 marches

* Mairie → piscine en A/R par la Grande Rue

* Mairie → piscine → parc Chabrières → piscine / retour Mairie

→ 11h30 pot de l'amitié à la mairie

Infos complémentaires à venir aux adhérents par mail et sur le site internet.

→ **Monsieur Souchon**, lors de son passage en début d'AG, a vivement remercié le Club pour son implication spontanée dans cette manifestation mais également, d'une manière générale pour toutes les participations aux événements organisés par la commune.

7.8 AG Comité Départemental Rhône Métropole

Pour information, le CASCOL Rando, aura le plaisir d'accueillir l'AG pour l'année 2022 du CDRP. Cette AG se déroulera ici même, le vendredi 10 mars 2023.

7.9 Récompenses

1) Rando avec le plus grand nombre de participants

* jeudi 07 octobre 2021 à Courzieu (28 participants)

→ Vincent COSTE

* jeudi 06 janvier 2022 à St Didier sur Riverie (28 participants)

→ Jésus VARGAS

2) Prix spécial du bureau et hors catégorie

* pour toutes les randos BBQ de rentrée et les randos « muguet » avec souvent plus de 30 participants

→ Patrick et Michèle LECLERCQ

3) Plus grand nombre de participations aux randos :

* 68 participations → Françoise LEPLAT

* 62 participations → Joëlle TRUILHE

* 53 participations → Sylviane LIVROZET

Messieurs, prenez-en de la graine ...

9. QUESTIONS DIVERSES

9.1 Question en lien avec la loi montagne (question posée par écrit)

« Le chauffeur qui prend son véhicule est seul responsable en cas de contrôle de vitesse, tu m'as répondu que le club ne participerait en aucun cas au paiement de l'amende ni à la suspension de point sur le permis.

*A partir du 1 novembre 2022 la loi montagne rentre en vigueur dans notre région peut tu préciser que dans ce cas également le club n'est pas responsable et qu'en cas de contrôle policier avec les 135 E d'amende et le risque de saisie du véhicule est à la charge du chauffeur.
L'année dernière était sans contrôle mais cette année les besoins financiers de l'état vont faire que les contrôles vont être renforcés.*

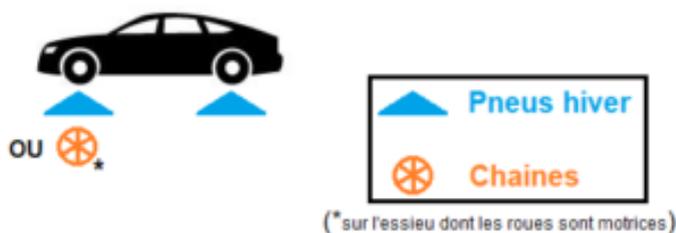
*Je te remercie c'est très important de savoir qui va prendre sa voiture de novembre à mars.
Il est impératif d'écrire tout ça dans le règlement du club. »*

Réponse :

Précisions :

* la loi montagne est applicable depuis le 1^{er} novembre 2021 et non 2022. Toutefois, il a été précisé que les sanctions ne seront pas mises en œuvre durant la première année, soit durant l'hiver 2021-2022.

* Pour les véhicules automobiles particuliers (voiture, SUV, 4x4, ...), elle impose d'être équipé en pneu hiver, neige, 4 saisons, etc ... sur les 4 roues de votre véhicule, ou de posséder des chaînes ou chaussettes pour équiper « au moins 2 roues motrices ».



Quel que soit le nom que l'on donne au pneu (hiver, neige, 4 saisons, etc.), seul le marquage 3PMSF



sur le flanc est exigé (ou seulement « M+S » jusqu'en 2024) dont le symbole est :

Réponse du Club :

Le Club ne peut en aucun cas interpréter une loi « à sa guise » et se substituer aux obligations du conducteur.

Toute personne qui conduit un véhicule dans la période du 1^{er} novembre au 31 mars et qui circule dans une zone identifiée par ces panneaux



est tenu de respecter cette loi.

En cas d'infraction, c'est bien le conducteur (et non le propriétaire) qui est seul responsable. Lui seul supportera la contravention de 135€ et l'immobilisation possible du véhicule.

Le règlement intérieur du Club n'a pas pour vocation l'interprétation ou la confirmation des textes et lois en vigueur.

9.2 Question en lien au droit à l'image (question posée par écrit)

« Je souhaite que le règlement intérieur du club précise que l'utilisation de toute photo ou information sur l'adhérent soit soumise à son accord tacite (rayer en cas de refus), ou que le texte figurant sur le bulletin d'adhésion soit modifié ainsi :

J'autorise le club à utiliser dans son site (partie réservée aux adhérents) toutes les photographies ou autres publications me concernant.

Ma réflexion vient du fait que des photos sont mises sur la page d'accueil, alors que jusqu'à la saison dernière et avec l'ancien site, je n'avais pas voulu que les photos et les noms des adhérents permettent de les identifier.

Je suis toujours de cet avis.

Cette question pourra faire partie des questions diverses de l'AG du 16 /09/2022

Autre réflexion :

Le règlement intérieur n'a pas été actualisé depuis 2 ans alors que des modifications ont eu lieu dans plusieurs domaines. »

Réponse :

Précisions :

Le **droit à l'image** permet d'autoriser ou de refuser la reproduction et la diffusion publique de votre image.

Par ailleurs le **droit au respect de votre vie privée** permet d'autoriser ou de refuser la divulgation d'informations concernant votre vie privée.

Le droit à l'image appartient à la personne concernée.

Il est nécessaire d'avoir **l'accord écrit de la personne** pour utiliser une image où elle est **reconnaisable** (diffusion, publication, reproduction ou commercialisation).

L'image peut être une **photo** ou une **vidéo**.

Dans le cas d'une image prise dans un **lieu privé**, votre autorisation est nécessaire si vous êtes reconnaissable : vacances, événement familial, manifestation sportive, culturelle...

Dans le cas d'une image prise **dans un lieu public**, votre autorisation est nécessaire si vous êtes **isolé et reconnaissable**.

Réponse du Club :

A ce jour, les bulletins d'adhésion du Club comportent une mention « *J'autorise le club à utiliser dans son site toutes les photographies ou autres publications me concernant* ».

La signature de l'adhésion avec la mention « *Lu et approuvé* » donne donc cette autorisation.

Il est vrai que sur l'ancien site internet du Club, les photos n'étaient visibles que par les adhérents.

Depuis la réception de cette question, les photos avec des personnes reconnaissables ont été supprimées des pages accessibles au grand public et sont désormais sur des pages accessibles aux adhérents.

En conclusion, le bulletin d'adhésion ne sera pas modifié mais je m'engage à ce que les photos et vidéos avec des personnes reconnaissables soient diffusées uniquement sur les pages réservées aux adhérents.

Les autres photos pourront alimenter le site internet, y compris sur les pages accessibles au grand public.

Concernant le règlement intérieur, il sera actualisé lors de la prochaine réunion de bureau. Les modifications apportées seront portées à la connaissance des adhérents.

9.3 Questions diverses en séance (questions non posées par écrit)

9.3.1 « *A ce jour, plusieurs adhérents possèdent un abonnement individuel à une application GPS sur smartphone. Au niveau du Club, serait-il possible de prendre un abonnement collectif à ces applications GPS ?* »

Réponse du Président :

Pourquoi pas.

Il faut étudier les applications proposant ce type d'abonnement, les tarifs, les conditions d'utilisation, etc. ...

Je propose que l'adhérent ayant posé cette question confectionne « un dossier » comparatif des différentes solutions existantes et le soumette en étude aux membres du bureau.

Suite à cette étude, une réponse sera donnée.

9.3.2 « *Pourrait-il y avoir des bâtons au siège pour prêter aux personnes qui font des randos d'essai ?* »

Réponse du Président :

Cette sujétion est à retenir. La prochaine fois que le Club pourra se faire financer du matériel par un partenaire, l'idée sera retenue.

9.3.3 « *Concernant la loi neige, le Club peut-il envoyer une lettre à un député (ou autre politique) pour s'insurger sur l'absurdité de cette loi dans certaines zones (exemple : les Monts du Lyonnais) ?* »

Réponse du Président :

Le Club n'a pas vocation à critiquer une loi ou à rédiger ce genre de courrier.

Si une personne, en tant qu'individu, souhaite le faire, c'est son libre choix.

Clôture de l'AG à 21h 00

41 Avenue de l'Aqueduc de Beaunant 69600 OULLINS

Contact : Cascal.randoevasion@free.fr

Site Internet : www.cascal-rando.fr

RNA : W691088543

Siret : 812 879 849 000 22

Affiliation : F.F.R.P. : 04360

Annexe 1

AG CASCOL RANDO du 16/09/2022

3. RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE (saison 2021-2022)

3.1 Préambule

Les 2 saisons précédentes ont été marquées par la COVID 19 et ses confinements successifs. La situation sanitaire s'est améliorée et la saison 2021-2022 a pu repartir sur un rythme quasi normal, même s'il a fallu remettre la machine en route progressivement et même si ça nous a joué quelques tours, en particulier au mois de juin lors de la présentation du programme à La Bachasse.

3.2 Activités

Le programme de la saison prévoyait 159 sorties ou manifestations.

Les 7 manifestations programmées ont eu lieu.

- j'y reviendrai un peu plus tout à l'heure

131 sorties ont été réalisées dont 5 séjours :

- Raquettes dans le Vercors (2 jours)
- Raquettes à Arêches Beaufort (6 jours)
- Tour de l'Aubrac (5 jours)
- Séjour « Rando-Santé » à Gresse en Vercors (3 jours)
- Le tour du Queyras (7 jours)

A noter que le séjour raquettes à Arêches Beaufort a enfin eu lieu après 2 annulations successives et le séjour « Aubrac » après un report.

Il est également bon de souligner que certaines randos sont à thème :

- * Rando de rentrée BBQ
- * Rando Ail des ours
- * Rando Muguet
- * Rando resto de fin d'année (malheureusement annulée pour COVID)

Mon petit doigt m'a dit que certaines personnes ont des idées. Donc si c'est le cas, n'hésitez pas à faire des propositions.

21 sorties ont été annulées :

- 12 pour cause de conditions météo
- 3 pour cause de COVID
- 1 suite à empêchement de dernière minute de l'organisateur
- 5 pour manque de participants dont 3 le dimanche

Revenons sur les manifestations (je ne parle pas des manifestations de rue où certains participent avec un gilet sur les épaules 😊 mais de celles organisées par le Club ou celles auxquelles le Club participe).

- Forum des Associations le 4 septembre 2021
 - Qui permet toujours de prendre des contacts et faire quelques recrutements
- La fête des 20 ans du Club qui s'est tenue le jeudi 09 décembre 2021 à La Bachasse
 - Cette journée a marqué la reprise de nos moments de convivialité qui nous sont chers.
 - Je vous rappelle que la mairie nous a accordé une subvention exceptionnelle à cette occasion et j'en remercie à nouveau la mairie.
- La fête du CASI SNCF de Lyon le dimanche 19 juin 2022
 - Au cours de cette fête, un parcours découverte des différentes activités était proposé aux cheminots et à leurs familles (tir, boules, gym, rando, ...)
 - Notre atelier proposait une découverte de la lecture de carte
 - Nous n'avons pas eu beaucoup de visiteurs mais tout de même un peu plus que l'an passé.
 - Cette participation nous a permis l'achat de matériel financé par le CASI. (cartes, raquettes à neige et crampons). Ce matériel est au siège et à disposition des adhérents.

- Oullins Sport en fête le samedi 25 juin 2022
 - Notre stand qui était au stade du Merlo n'a pas connu un franc succès et ce ne sont qu'une poignée de personnes qui nous ont rendu visite.
 - De même, la rando proposée le matin et l'après-midi n'a pas rencontré un franc succès
 - A noter que l'un de nos adhérents a gagné un lot à la tombola organisée par la ville d'Oullins à cette occasion.

- Outre ces 4 actions ouvertes sur l'externe, nous avons réalisé :
 - Permanence « Adhésion » au siège le 03 septembre 2021
 - L'AG du Club le 17 septembre 2021
 - La présentation du programme du 4^{ème} trimestre 2022

- J'en profite pour remercier l'ensemble des membres du bureau et les adhérents qui s'investissent pour la réussite de ces manifestations.

- Au sujet des propositions de randonnées que l'on vous demande chaque trimestre, je donne la parole à Josiane.
« Pour construire un programme homogène sur un trimestre, il faut que les adhérents proposent des randonnées de tous types et surtout en nombre suffisant. Ces derniers temps, les propositions commencent à manquer. Si l'on continue dans ce sens, on risque d'avoir des trous dans le calendrier. »

3.3 Effectifs

Les effectifs de la saison 2021-2022 sont en légère baisse par rapport à la saison précédente, avec 96 adhérents (contre 116 en 2020-2021).

La moyenne de participation par jour s'établit ainsi :

- Lundi : 11,3 participants au lieu de 14 la saison passée → baisse
- Mardi : 13,6 participants au lieu de 13 la saison passée → constant
- Jeudi : 16,6 participants au lieu de 15 la saison passée → petite augmentation
- Dimanche : 7,1 participants au lieu de 11 la saison passée → grosse baisse
- 5 Séjours : représentent 23 jours avec 14,7 participants

La moyenne de participations par semaine augmente et passe à 45 au lieu de 40 la saison passée.

Conclusion :

* Malgré un nombre d'adhérents inférieur, la moyenne des participations augmente → meilleure assiduité des adhérents

* Rando du dimanche : la saison était un test. En plus des 3 annulations faute de participant, le bilan est largement à la baisse. Ces randos n'ont apporté aucun nouvel adhérent donc nous abandonnons les randos du dimanche.

3.4 Formations

Le Comité de Lyon n'a pas proposé de formation cette saison car il n'avait plus d'équipe de formateurs. Cette équipe est en cours de reconstruction.

Nous avons réalisé 2 sessions de formation d'une journée en interne au CASCOL Rando :

- * Initiation à la lecture de carte : 3 adhérents
- * Initiation aux applications GPS sur Smartphone : 4 adhérents

Pour info, 8 adhérents suivront en octobre et novembre 2022 une formation / recyclage de secourisme.

S'il y a des volontaires pour suivre une formation → parlez nous en.

3.5 Conclusion

- Merci à toutes celles et ceux qui participent aux randos
- Merci à toutes celles et ceux qui proposent des randos et des séjours
- Merci à toutes celles et ceux qui mettent la main à la pâte pour les animations, les repas et les diverses manifestations
- Merci aux membres du bureau qui donnent de leur temps au Club, sans compter

Merci à vous tous qui faites vivre le Club.

Annexe 2

COMPTE DE RESULTAT					
PRODUITS	2021/2022	CHARGES	2021/2022	RESULTAT FINANCIER	
Prestations de services	19 867	Autres achats	20 653	Produits financiers	61
Prestations à caractère sportif (randonnées)	19 867	Achats prestations de services	20 261	Charges financières	0
Autres activités	0	<i>Prestation pour randonnées</i>	20 261		
Ventes de produits et marchandises	0	<i>Prestations de formation</i>	0	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 225
PRODUITS DES ACTIVITES	19 867	Achats matériels et équipements	0	Produits exceptionnels	0
Subventions	935	Achats matières et fournitures	392	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0
Municipale	650	Achats de marchandises	0	Charges exceptionnelles	3 225
USCF	285	Services extérieurs	7 488	Quote part travaux local siège	3 225
Autres subventions (Aide formation FFRP)	0	Entretien et réparations	0	RESULTAT NET	-839
Cotisations	5 309	Assurances	0		
Autres produits	4 355	Documentation	133	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	2020/2021
Reprise provisions	3 225	Publicité, publications	0	Contributions	29 647
Autres	1 130	Frais de transport	0	Personnel bénévole	28 221
PRODUITS D'EXPLOITATION	30 466	Déplacements, missions, réceptions	4 165	Mise à disposition de locaux	1 426
		Frais postaux et de télécommunications	229	Mise à disposition de matériel	0
		Services bancaires et assimilés	54	Prestations en nature	0
		Cotisations, engagements	2 907	Valeur prestations	29 647
		Impôts et taxes	0	Bénévolat	28 221
		Autres taxes	0	Prestations	1 426
		Dotations aux amortissement et provisions	0		
		Dot. aux provisions pour risques et charges	0		
		CHARGES D'EXPLOITATION	28 141		
		RESULTAT D'EXPLOITATION	2 325		

Annexe 3

Bilan au >>>>>>>	31/08/2022			PASSIF	31/08/2022	
	ACTIF	BRUT	Amort.& provis.		NET	avant affectation
ACTIF IMMOBILISE				FONDS ASSOCIATIFS		
Immobilisations incorporelles	0	0	0	Fonds propres	5 891	5 891
Immobilisations corporelles	0	0	0	Report à nouveau	6 730	
Immobilisations financières	0	0	0	Résultat de l'exercice	-839	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	0	0	0	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	5 891	5 891
ACTIF CIRCULANT				PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 275	5 275
Produits à recevoir	0		0	DETTES		
Acomptes et avances versés				Charges à payer	0	0
Disponibilités	18 763		18 763	TOTAL DETTES	0	0
Banque	4 736		4 736			
Compte sur livret	14 000		14 000	Produits constatés d'avance	19 603	19 603
Caisse	27		27			
Charges constatées d'avance	12 006		12 006			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	30 769		30 769			
TOTAL ACTIF	30 769	0	30 769	TOTAL PASSIF	30 769	30 769

41 Avenue de l'Aqueduc de Beaunant 69600 OULLINS

Contact : Cascal.randoevasion@free.fr

Site Internet : www.cascal-rando.fr

RNA : W691088543

Siret : 812 879 849 000 22

Affiliation : F.F.R.P. : 04360

Annexe 4**CASCOL RANDO****BUDGET PREVISIONNEL 2022 - 2023****DEPENSES****RECETTES**

PRESTATIONS DE SERVICES		PRESTATIONS DE SERVICES	
Séjours	32 000	Séjours	34 000
Valorisation Salle Collovray	150	Reprise de Provisions	5 275
Valorisation locaux Merlo	1 276	Prêt salle Collovray	150
Location salle Bachasse	180	Prêt locaux Merlo	1 276
Valorisation heures bénévolat	30 000	Valorisation heures bénévolat	30 000
s/total	63 606	s/total	70 701

FORMATIONS FFRP		PRODUITS D'ACTIVITES	
BF Animateur Rando		Subvention Municipale	400
Animateur Rando de Proximité (3)	750	Subvention USCF	300
Formation Assurance (1)	200	Cotisations Adhérents	2 500
Rando Douce (2)	300	Licences/Assurances	2 800
Secourisme (3)	700	Produits Bancaires	100
s/total	1 950	s/total	6 100

SERVICES EXTERIEURS	
Fournitures de Bureau	500
Matériel informatique et audio	1 000
Documentations (cartes, guides)	200
Frais de Transport (formations, réunions)	300
Réceptions (assemblée, repas, pots...)	2 485
Frais Postaux	150
Licences/Assurances	2 800
Cotisation FFRP	60
Cotisation Groupement	50
Abonnement site internet	150
Frais bancaires (carte/gestion)	150
Frais événementiels	2 400
Aménagement siège	1 000
s/total	11 245

total 76 801**total 76 801**

41 Avenue de l'Aqueduc de Beaunant 69600 OULLINS

Contact : Cascal.randoevasion@free.frSite Internet : www.cascal-rando.fr

RNA : W691088543

Siret : 812 879 849 000 22

Affiliation : F.F.R.P. : 04360